



Direction Générale des Services

Montpellier, le 21 AVR. 2022



1645501

AT / 10000

DGA – Aménagement du Territoire
Pôle des Solidarités Territoriales / DAT

Dossier suivi par : Anaëlle Morel
Références : D22-001097
T : 04.67.67.67.95
E : amorel@herault.fr



MONSIEUR MICHAEL DELAFOSSE
PRESIDENT DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE
HOTEL DE METROPOLE
50 PLACE ZEUS
34 961 MONTPELLIER CEDEX 2

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme, par courrier reçu le 22 mars 2022, vous avez sollicité les observations du Conseil départemental de l'Hérault dans le cadre du projet de modification simplifiée N°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Grabels.

La présente procédure de modification simplifiée a pour objet d'ajuster les règles d'occupations et d'utilisations des sols du règlement écrit en zone UC, sur les points suivants :

- Occupations et utilisations du sol interdites : ajout d'une exception à l'interdiction de déblais/remblais de plus d'un mètre de hauteur ou de profondeur en UCb1 et UC3, pour les équipements et travaux de sécurité publique,
- Occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières : ajout de l'autorisation, dans les zones rouges Ru du PPRi, des constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif, à condition d'être liées à la sécurité publique,

Afin d'augmenter la capacité de rétention du barrage au nord de la commune et de supprimer des goulets d'étranglement du Rieumassel.

L'objectif de cette modification simplifiée est de permettre la réalisation de travaux de protection contre des inondations du Rieumassel en accord avec l'avenant n°1 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2 du Lez.

En conséquence, j'émet un **avis favorable** au projet de modification simplifiée N°3 du PLU de la commune de Grabels.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Président et par Délégation,
La Directrice du Pôle de Solidarités Territoriales,

Didar Gelas

Hôtel du Département
Mas d'Alco
1977 avenue des moulins
34087 Montpellier Cedex 4

T : 04 67 67 67 67
W : herault.fr